SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.

(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 2026

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Déficit	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16

COEFICIA
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC. (ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.) (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2026, et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 juillet 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion avec réserve

La société doit présenter une note aux états financiers pour présenter le coût estimatif pour achever tous les contrats en cours et le montant global des coûts engagés et des profits comptabilisés (déduction faites des pertes comptabilisées) pour les contrats en cours au 31 juillet 2026 et au 31 juillet 2025. Les informations n'ont pas été fournies par la société pour présenter ces informations tel que requis selon le chapitre 3400, Produits.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés Coeficia inc.[1]

Québec, le 22 octobre 2026

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A121857

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026

	2026	2025
PRODUITS		
Honoraires	2 068 549 $	1 907 366 $
Honoraires autres	214 433	173 384
	2 282 982	2 080 750
CHARGES		
Sous-traitance	1 075 759	794 282
Salaires et avantages sociaux	965 624	1 126 151
Frais de gestion	104 643	121 570
Logiciels, redevances et réseau informatique	41 360	40 641
Honoraires professionnels	31 794	26 593
Assurances	29 670	34 121
Mauvaises créances (Recouvrement)	29 437	(11 972)
Loyer	24 425	37 740
Poste et messagerie	16 612	14 262
Frais de bureau	9 088	8 073
Frais de déplacement	3 803	7 195
Télécommunications	2 767	11 624
Entretien et réparations	-	1 546
Publicité et promotion	-	1 453
Location d'équipement	-	1 174
Frais de représentation	-	80
Intérêts et frais bancaires	38 867	38 970
Amortissement des immobilisations corporelles	6 202	3 584
	2 380 051	2 257 087
PERTE D'EXPLOITATION	(97 069)	(176 337)
AUTRES PRODUITS		
Revenus d'intérêts	2 465	11 230
PERTE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(94 604)	(165 107)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Futurs	(11 400)	(20 200)
PERTE NETTE	(83 204) $	(144 907) $

DÉFICIT

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026

	2026	2025
SOLDE AU DÉBUT	(392 276) $	(247 369) $
Perte nette	(83 204)	(144 907)
SOLDE À LA FIN	(475 480) $	(392 276) $

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

BILAN

31 JUILLET 2026

	2026	2025
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	98 863 $	68 300 $
Débiteurs (note 3)	262 886	366 601
Travaux en cours	198 461	174 158
Frais payés d'avance	34 493	35 491
	594 703	644 550
PLACEMENTS (note 4)	1 010	1 010
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	6 080	11 164
IMPÔTS FUTURS (note 6)	66 300	54 900
	668 093 $	711 624 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	395 933 $	499 001 $
Dû à un actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord), 3,97 %	747 540	604 799
	1 143 473	1 103 800
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)	100	100
DÉFICIT	(475 480)	(392 276)
	(475 380)	(392 176)
	668 093 $	711 624 $

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2026

	2026	2025
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(83 204) $	(144 907) $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 202	3 584
Impôts futurs	(11 400)	(20 200)
	(88 402)	(161 523)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 10)	(22 658)	(8 178)
	(111 060)	(169 701)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(10 780)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû à un actionnaire	141 623	154 378
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	30 563	(26 103)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	68 300	94 403
TRÉSORERIE À LA FIN	98 863 $	68 300 $

La trésorerie est constituée de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société par actions, constituée le 19 décembre 2013 et régie en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, exploite un cabinet de Comptables Professionnels Agréés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La société applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société dans l'opération.

Évaluation ultérieure

La société évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l’encaisse, des débiteurs et des placements.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs est comptabilisé aux résultats. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et les passifs seront recouvrés ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

PRODUITS

Les produits d'honoraires sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. La portion des travaux qui a été exécutée est déterminée par le montant des heures engagées jusqu'à ce jour. Ces produits sont comptabilisés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement sûr. Les ajustements apportés aux contrats à prix fixe sont comptabilisée aux résultats dès qu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat. Les travaux en cours au titre d'un contrat représentent les produits ayant été comptabilisés mais non encore facturés aux clients. Les produits reportés au titre d'un contrat représentent l'excédent des sommes encaissées par rapport aux produits comptabilisés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, le degré d'avancement des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et les frais courus.

3. DÉBITEURS

	2026	2025
Clients	254 131 $	382 009 $
Provision pour créances douteuses	(14 547)	(15 408)
	239 584	366 601
Client actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord), sans intérêts	23 302	-
	262 886 $	366 601 $

4. PLACEMENTS

	2026	2025
Coopérative de producteurs de services professionnels - SCF		
1 part sociale, au coût	10 $	10 $
1 000 parts privilégiées, au coût	1 000	1 000
	1 010 $	1 010 $

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2026 Valeur nette	2025 Valeur nette
Mobilier de bureau	1 822 $	1 822 $	- $	91 $
Matériel informatique	39 940	33 860	6 080	11 073
	41 762 $	35 682 $	6 080 $	11 164 $

6. IMPÔTS FUTURS

Le montant des impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réductions d'impôts inutilisées se détaille comme suit :

	2026	2025
Immobilisations corporelles	1 330 $	(144) $
Pertes autres qu'en capital	64 970	55 044
	66 300 $	54 900 $

7. EMPRUNT BANCAIRE

	2026	2025

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 150 000 $, porte intérêts au taux préférentiel (4,45 % au 31 juillet 2026) plus 0,5 % (taux préférentiel 4,95 % plus 0,5 % au 31 juillet 2025), est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances, dont des comptes clients d'une valeur comptable nette de 239 584 $ (366 601 $ en 2025), ainsi que les dépôts au sens de la Loi sur l'assurance-dépôts. L'emprunt est renouvelable en janvier 2027.

8. CRÉDITEURS

	2026	2025
Fournisseurs et frais courus	19 302 $	23 930 $
Salaires et vacances à payer	258 623	293 728
Sommes à remettre à l'État	88 215	117 789
Frais courus	26 742	21 090
Intérêts courus - Société mère	3 051	36 381
Dû à un actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord), sans intérêts	-	6 083
	395 933 $	499 001 $

9. CAPITAL-ACTIONS

Informations sur le capital-actions émis, autorisé en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions de catégorie «A», votantes et participantes;

Actions de catégorie «C», votantes, non participantes, rachetables au gré de la société au montant versé.

	2026	2025
Émis		
49 actions de catégorie «A»	49 $	49 $
51 actions de catégorie «C»	51	51
	100 $	100 $

10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2026	2025
Débiteurs	103 715 $	(16 561) $
Travaux en cours	(24 303)	(43 423)
Frais payés d'avance	998	(6 923)
Créditeurs	(103 068)	58 729
	(22 658) $	(8 178) $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la société avec un actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord) au cours de l'exercice :

	2026	2025
Produits		
Honoraires	214 433 $	173 324 $
Charges		
Sous-traitance	1 017 408 $	729 963 $
Frais de gestion	103 773 $	118 551 $
Intérêts et frais bancaires	36 776 $	36 381 $
Loyer (Partenariat de l'actionnaire "UPA")	21 625 $	37 330 $

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

12. REPORT DE PERTES

La société peut reporter aux fins des impôts des pertes totalisant 529 240 $ au fédéral et 541 669 $ au provincial. Les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra se prévaloir de ces pertes pour réduire ses impôts sont les suivantes :

	Fédéral	Provincial
2041	31 573 $	43 042 $
2042	203 852	204 437
2044	43 930	43 903
2045	161 483	161 885
2046	88 402	88 402
	529 240 $	541 669 $

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la société est exposée au 31 juillet 2026 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La société est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et du dû à un actionnaire.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la société à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la société est principalement lié aux débiteurs.

La société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La société n'exige généralement pas de caution.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent la société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Au cours de l’exercice, la société a modifié son exposition au risque de taux d’intérêt par rapport à l’exercice précédent, principalement du fait de l’augmentation du dû à un actionnaire.